

Les signataires du Contrat du Bassin de l'Or

Ce Contrat du Bassin de l'Or a été signé en 2015 par le Symbo, qui en est le porteur et animateur, les membres du Symbo (Département de l'Hérault, Pays de l'Or Agglomération, Montpellier Méditerranée Métropole, Communautés de communes du Pays de Lunel et du Grand Pic Saint-Loup), d'autres maîtres d'ouvrages majeurs (syndicats intercommunaux SIATEO¹ et SMGC², chambre d'agriculture de l'Hérault) et les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région, Département et l'État).

¹ Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or

² Syndicat Mixte Garrigue Campagne



En savoir plus

Site Internet

Le site Internet du Symbo consacré au territoire du Bassin de l'Or et à l'action du Syndicat est régulièrement mis à jour : présentation du territoire et de ses enjeux, événementiels, cartographie interactive, nombreux documents à télécharger... N'hésitez pas à le consulter : www.etang-de-l-or.com

La newsletter

Le Symbo envoie régulièrement par mail à ses partenaires les principaux faits marquants sur le territoire et les dernières mises à jour du site Internet. Vous pouvez vous inscrire à cette newsletter par demande à elepommelet@symbo.fr.

Facebook



Fin 2016, le Symbo a créé une page Facebook afin de promouvoir les actions de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et de conservation de la biodiversité sur le Bassin de l'Or. www.facebook.com/BassinDeL'Or/

octobre 2018 - n° 18

L'Or infos

La Lettre d'informations du Bassin de l'Or

gestion de l'eau

biodiversité

Spécial Contrat de Bassin ●●●

Symbo

siège social
cellule technique
130, chemin des Merles
34 400 Lunel

tél.
04 67 22 00 20
Email
secretariat@symbo.fr

site internet
www.etang-de-l-or.com

Symbo Etablissement
Public Territorial
**Bassin
de l'Or**



Édito

Entre mer et garrigues, s'étend le bassin versant de l'étang de l'Or. Gaston Baissette, médecin natif de Mauguio et écrivain à ses heures, le décrivait ainsi « du Nord au Sud c'est le même pays parce que c'est la même eau. Nous en partageons l'usage et la responsabilité ».

Pour préserver ce bien commun, Communautés de communes du Pays de Lunel et du Grand Pic Saint Loup, Agglomération du Pays de l'Or, Métropole de Montpellier, Département de l'Hérault, fédérés au sein du Symbo et avec les acteurs locaux, ont décidé en 2015 de mettre en œuvre un programme d'actions sur 5 ans, intitulé **Contrat du Bassin de l'Or**.

Ce projet animé par le Symbo regroupe plus de 400 opérations qui concourent toutes au même objectif, celui de restaurer et de préserver l'eau et les milieux aquatiques, depuis les nappes souterraines, en passant par les petites rivières jusqu'à l'étang de l'Or.

Parvenu à mi-parcours, le Symbo a dressé un bilan sur les projets déjà réalisés, mais aussi sur ceux restant à accomplir.

Ce bilan montre qu'en un peu plus de trois ans, les porteurs de projets ont largement respecté leurs engagements avec 44 M€ investis par notre territoire. Au regard de ce bilan positif, les acteurs concernés, réunis en Comité du Bassin de l'Or ont réaffirmé leur motivation à continuer ce programme durant ses deux prochaines années.

Sa poursuite nécessite encore la mobilisation de chacun des acteurs locaux (Collectivités, organismes privés, associations et financeurs publics). C'est pourquoi, il m'apparaît nécessaire à travers ce numéro spécial de l'Or Infos d'exposer à tous les défis à relever sur notre territoire et de valoriser l'effort accompli afin de soutenir les actions menées par de nombreux maîtres d'ouvrages locaux.

Souhaitons que dans quelques années, ces efforts se traduiront par une amélioration tangible de la qualité de l'Etang et de l'ensemble des milieux aquatiques, pour que nos enfants bénéficient d'un environnement plus sain et d'une ressource en eau de meilleure qualité.

Claude BARRAL, Président du Symbo
Vice-Président du Conseil départemental de l'Hérault
Conseiller départemental du Canton de Lunel

Sommaire



3. À la une

Un nouvel élan pour le Contrat du Bassin de l'Or !

Dossier 4-5.

Contrat de Bassin de l'Or : un territoire engagé !



6. Zoom sur...

Lutte contre les pollutions diffuses

Point de vue - Dominique Colin, directeur régional de l'Agence de l'eau

Le Symbo en action

7.

Animation du Contrat
Etude Lagune
Plans de gestion des cours d'eau
Etude Pluvial



8. Signataires du Contrat En savoir plus

Directeur de la publication : C. Barral - Rédaction : Symbo
- Crédits photos : Symbo - Mise en page : ELP-Symbo -
Date de publication : Septembre 2018 - Impression :
Impact Imprimerie (Imprim vert.....)

Le Symbo en action

Animation du Contrat

Le Symbo assure l'animation du Contrat à travers le secrétariat technique et administratif du comité de bassin de l'Or, instance de pilotage et de discussion, la concertation sous forme de commissions thématiques, l'animation et l'appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les aider à engager les opérations prévues. Il se charge également du suivi de l'avancement du Contrat via la mise à jour périodique du tableau de bord et la réalisation des bilans, à mi-parcours et en fin de Contrat.

Contact :

Pierre Thélier / pthelie@symbo.fr



« Étude lagune » - Connaissance du fonctionnement de l'étang en vue de sa gestion

La concertation menée sur la gestion de l'étang de l'Or a défini les objectifs d'une étude globale du fonctionnement de cette lagune dans l'objectif d'aboutir à la définition d'un plan de gestion concerté. Cette modélisation, engagée par le Symbo en première phase du Contrat en partenariat avec l'IFREMER et complétée par d'autres études en phase 2, permettra de définir les travaux et modalités de gestion à mettre en œuvre pour améliorer l'état de l'étang de l'Or.

Contact :

Eve Le Pommelet / elepommelet@symbo.fr

Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau

Le Symbo a mis à jour les programmes de gestion et d'entretien du Salaison, Bérange et de la Cadoule, trois des cinq principaux cours d'eau du bassin de l'Or. Des travaux d'entretien des berges et de la végétation sont ainsi en cours par les collectivités. Par ailleurs, le Symbo porte des études plus ambitieuses qui établissent des programmes de travaux de restauration sur des secteurs dégradés (morphologie du lit des rivières).

Contacts :

Nathalie Vazzoler & Eve Le Pommelet
nvazzoler@symbo.fr / elepommelet@symbo.fr



Complémentarité avec la gestion du risque inondation : mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (« PAPI »)

Animé par le Symbo, le PAPI a démarré par une phase d'études préalables (2014-2017) qui a abouti à un programme de travaux essentiellement porté par les intercommunalités du bassin versant à hauteur de 19M€ (2018-2023). Labellisé en juillet dernier, le PAPI bénéficie lui aussi de financements de l'État, de l'Europe, de la Région et du Département. Ces travaux permettront de sécuriser les digues existantes, de créer de nouveaux ouvrages et dispositifs pour protéger et alerter les populations.

Contact :

Flore Imbert/fimbert@symbo.fr

Dossier > Les actions du contrat du Bassin de l'Or : un territoire engagé !

Panel des actions menées sur le bassin versant

Rivières

Revitaliser les secteurs dégradés ou artificialisés

- entretien des berges et de la végétation
- études et travaux de renaturation (restauration morphologique, habitats).
- informer et sensibiliser (films)

Zones urbaines

Diminuer les rejets et économiser la ressource

- deux nouvelles stations d'épuration (Sussargues-St-Geniès, St-Christol)
- raccordement des stations de Mudaison et Castries à Mauguio et à Maera (Montpellier)
- projets de réutilisation des eaux usées traitées (La Grande Motte)
- études et travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales (Lunel, Marsillargues, 3M, POA, zones d'activités...)
- travaux de réduction de fuites sur les réseaux d'adduction d'eau potable (POA, 3M, SMGC)
- ¾ des collectivités du Bassin de l'Or ont réduit les pesticides et engrais, et ont fait des économies d'eau
- 6 communes labellisées « Terre Saine, zéro pesticide »

Plus de soixante porteurs de projets !

Principaux maîtres d'ouvrage : Communautés de communes du Pays de Lunel et du Grand Pic St-Loup (CCPL, CCGPSL), Département de l'Hérault (CD34), Établissement Public Territorial du Bassin de l'Or (EPTB Symbo), Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Pays de l'Or Agglomération (POA), Syndicat Cammaou, Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or (SIATEO), Syndicat Mixte Garrigue-Campagne (SMGC), Villes de Lunel, Marsillargues, St-Christol et Vérargues.

Autres maîtres d'ouvrage : associations civiles et agricoles, Chambre d'agriculture, État, exploitants agricoles, Mairies, organisations de producteurs, station SudExpé...

Zones agricoles

Promouvoir une activité agricole durable respectueuse de l'environnement

- contrats environnementaux sur 5 ans (agriculteurs indemnisés à l'hectare en fonction de la mesure choisie)
- Formations environnementales pour les agriculteurs
- réseaux d'échanges : groupe de 10 fermes « Ecophyto-Dephy »
- démonstrations de matériel agricole économe ou alternatif aux pesticides
- promotion de circuits courts labellisés Agriculture Biologique
- création d'aires de remplissage et lavage sécurisés des engins agricoles afin de supprimer les pollutions

Eaux souterraines

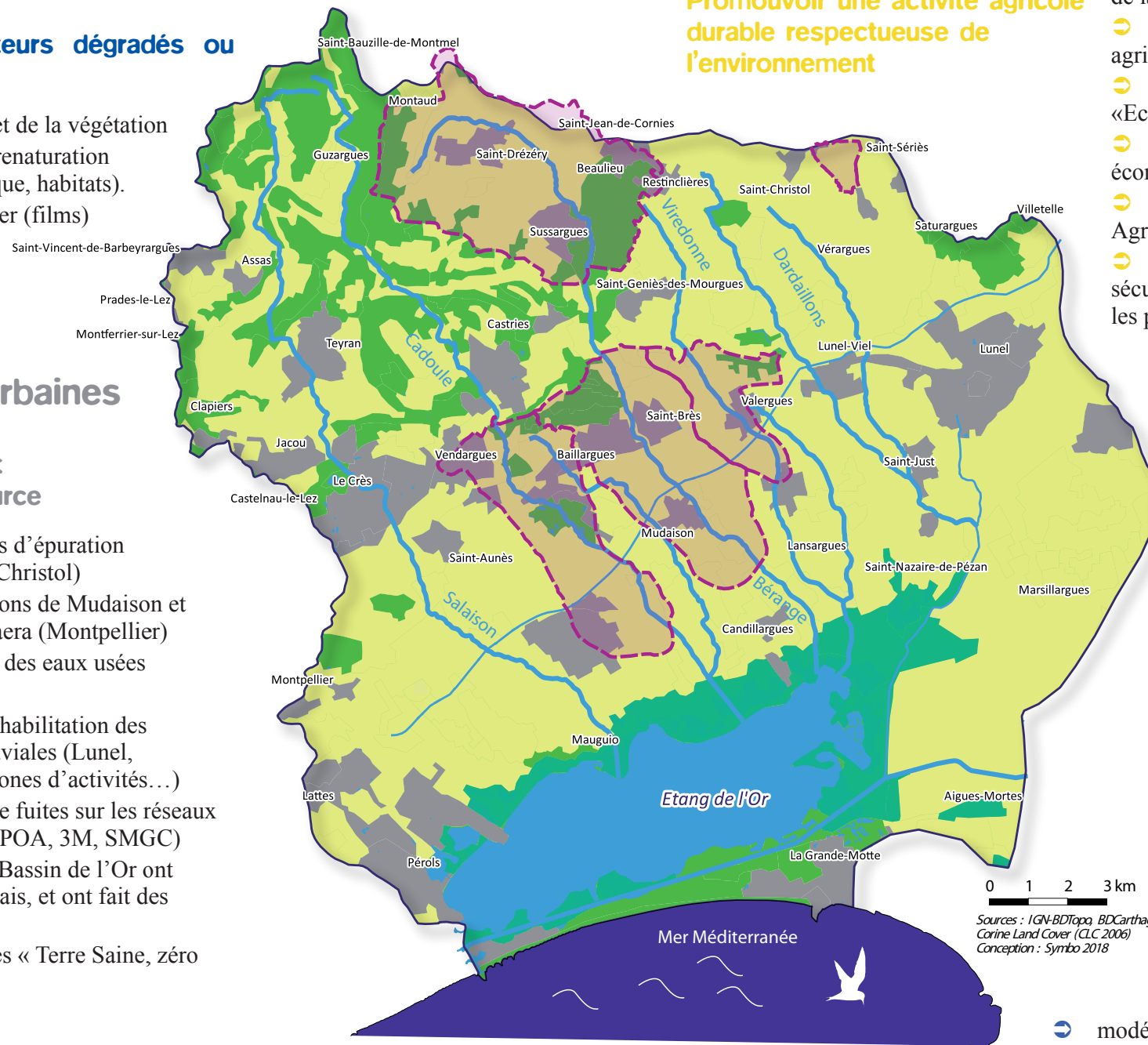
Pérenniser les ressources et l'alimentation en eau potable

- programmes de reconquête de la qualité des eaux brutes autour de captages prioritaires (POA, Vérargues, SMGC-3M)
- plan de gestion de la ressource en eau élaboré par le SMGC-3M sur la nappe déficitaire de Castries-Sommières

Etang de l'Or et ses zones humides

Comprendre avant d'agir Poursuivre les gestions locales

- modélisation du fonctionnement de l'étang de l'Or
 - études et plans de gestion des zones humides
 - lutte contre les invasifs
 - suivis naturalistes
- gestion des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio ».



Repères

Étapes clés

Septembre 2010

Lancement d'un diagnostic concerté du bassin versant de l'étang de l'Or

Février 2013

Avis favorable du Comité d'Agrément Rhône Méditerranée pour engager un contrat de milieu

Janvier 2015

Comité de pilotage approuvant le projet de contrat et Arrêté Préfectoral de constitution du Comité de bassin de l'Or

1er Juillet 2015

Signature du Contrat (2015-2019)

Novembre 2017

Comité du Bassin de l'Or validant la mise en œuvre de la seconde phase (2018-2019)

Concertation avec les acteurs locaux

Le Comité du Bassin de l'Or est appuyé de commissions thématiques créées pour débattre des actions menées et à mener.

- « Lagune » : concertation sur le fonctionnement de l'étang de l'Or
- « Agro-environnementale » : concertation entre profession agricole et collectivités pour faire converger les enjeux agricoles et environnementaux
- « Risque inondation » : construction sur 2014-2017 d'un programme de travaux (dit « PAPI ») en concertation avec les acteurs locaux

Chiffres clés

Plus de 400 opérations portées sur le Bassin de l'Or, pour plus de 72M€ :

- 258 opérations ont été engagées sur les 332 opérations inscrites en phase 1 (2015-2017), soit 44 M€ engagés par le territoire soutenus par 16 M€ d'aides publiques ;

- 162 opérations inscrites en phase 2 (2018-2019), soit un montant estimé à 28M€, et des aides publiques prévues à hauteur de 9 M€.

Contacts :

Jean-Marc Donnat & Pierre Thélier
jmdonnat@symbo.fr/pthelie@symbo.fr

Zoom sur...

La lutte contre les pollutions diffuses

On parle de pollutions diffuses lorsque la contamination des eaux par ruissellement sur les sols ou par infiltration est liée à une multitude de rejets difficilement identifiables car dispersés dans l'espace et dans le temps. Ce type de pollution provient essentiellement des pratiques de fertilisation ou de traitements phytosanitaires, en zones agricoles (cultures) et non agricoles (jardins, espaces verts).

Dans le cadre du Contrat de bassin, plusieurs actions visent à lutter contre les pollutions diffuses. Résultat, en zone non-agricole, deux tiers des communes sont aujourd'hui en gestion zéro pesticide, via des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH). En zone agricole, les projets agro-environnementaux se sont développés autour des captages d'eau potable et au-delà, via l'engagement de 31 exploitants dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur 1600 ha. Des études sont menées pour mieux évaluer ces pollutions diffuses : depuis 2017 par exemple, le Symbo travaille sur les flux de pollutions urbaines charriées par les eaux pluviales.

Contact :
Pierre Thélér - pthel@symbo.fr

Espace public
non désherbé
chimiquement



Point de vue

Dominique Colin, Directeur régional de l'Agence de l'Eau à Montpellier

L'Agence de l'Eau agit-elle sur les pollutions diffuses ?

L'Agence de l'eau est un établissement public dont la mission est d'accompagner les porteurs de projets pour améliorer l'état des ressources en eau. Les captages d'eau potable, dégradés par les pesticides, sont une cible prioritaire et les pesticides constituent un défi majeur. Elle intervient en subventionnant les collectivités et les agriculteurs qui mettent en place des actions de réduction de l'emploi des pesticides.

Et sur le Bassin de l'Or ?

L'Agence de l'eau est le principal partenaire financier du Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019 : 18 M€ de subventions sont prévues pour ce bassin versant, qui cumule de très forts enjeux. Les actions permettront d'améliorer la qualité de l'étang. La dynamique s'engage pour la réduction des pollutions diffuses et je souhaite que les coopératives agricoles du bassin s'investissent davantage dans ces projets.



À la une...

Un nouvel élan pour le Contrat du Bassin de l'Or !

Les acteurs locaux réunis fin 2017 en Comité du Bassin de l'Or à Lunel ont affirmé leur volonté de poursuivre l'action engagée par le territoire sur une seconde phase de deux années supplémentaires..

Le constat : une ressource et des milieux aquatiques sous pression !

Les cours d'eau du bassin versant sont artificialisés et pollués de longue date par de nombreuses substances (azote et phosphore en excès, pesticides, etc.). Cela pose des problèmes écologiques : leur qualité est classée moyenne à médiocre, voire mauvaise en ce qui concerne l'étang. **Certaines eaux souterraines** sont dégradées par les pesticides et les nitrates, ou parfois en déficit quantitatif. Utilisées pour l'alimentation en eau potable, ces ressources sont étroitement contrôlées : plus l'eau pompée est de bonne qualité, moins le traitement sera coûteux. **L'étang de l'Or** est le réceptacle final de toutes les eaux du bassin versant. Ses eaux sont fortement eutrophisées : les apports excessifs de nutriments développent des micro-algues et cascades qui étouffent les herbiers, habitats de nombreuses espèces. Les « effets cocktails » des pesticides sur les écosystèmes sont très peu connus.

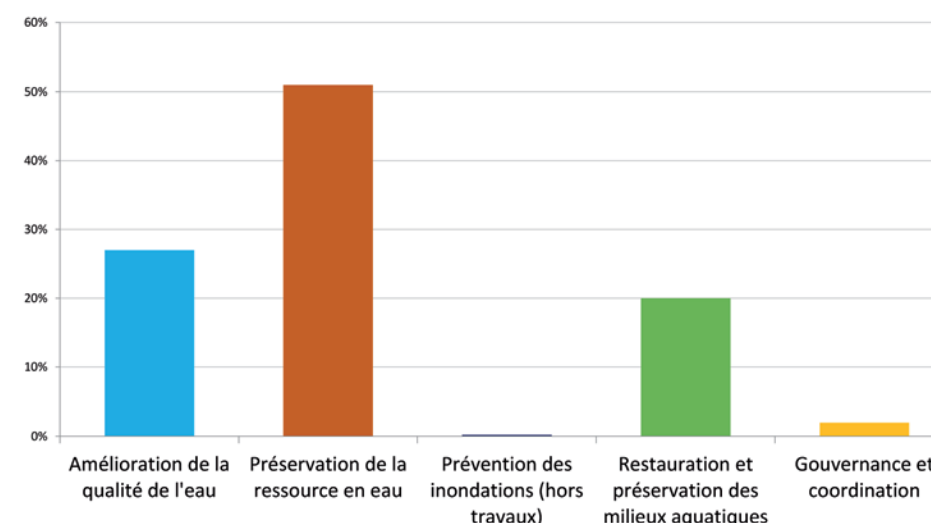
L'action : mobilisation autour du Contrat de Bassin

Signé en 2015 pour cinq ans, les trois premières années du Contrat ont reflété la bonne dynamique en cours sur le territoire : à ce jour, plus de 80% des opérations prévues ont été engagées et soutenues par 16 M€ d'aides publiques (Agence de l'Eau, Région, Europe, État et Département).

Le Bassin de l'Or
est un « bassin versant » :
l'ensemble des eaux qui tombent
dans son périmètre converge vers
l'étang de l'Or et son exutoire en mer,
au Grau de Carnon. Rivières, lagune et
nappes souterraines situées dans ce
périmètre sont concernées par ce
Contrat.

Un contrat de Bassin
est un engagement moral entre
porteurs de projets et financeurs : il est
l'outil phare de la mise en œuvre locale de
la Directive européenne Cadre sur l'Eau qui
impose une obligation de résultats
d'atteinte du bon état écologique des
rivières, nappes souterraines et
lagunes.

Un investissement de 28 millions d'euros prévu sur les années 2018 et 2019



La seconde phase a démarré début 2018 et se terminera fin 2019.

165 opérations sont envisagées, représentant un investissement de 28 M€. Elles s'inscrivent dans la continuité des démarches déjà engagées (confer dossier ci-après) en venant compléter les 44 M€ déjà investis sur 2014-2017.